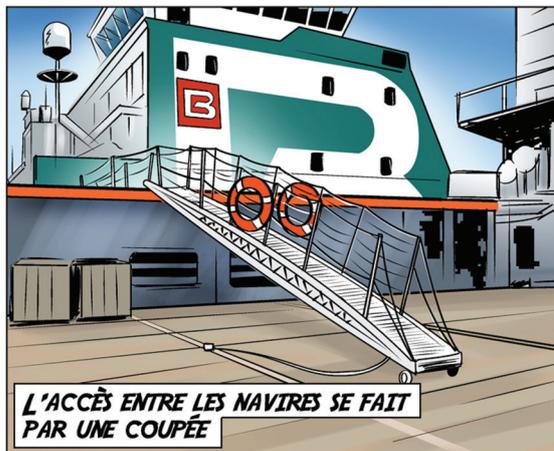
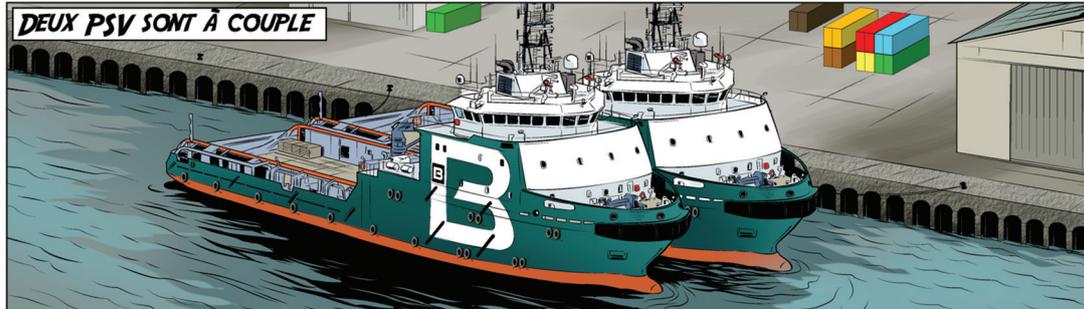


L'ACCÈS SÉCURISÉ EST LE SEUL ACCÈS POSSIBLE !

Dans cette édition, nous nous intéressons à un accident qui aurait facilement pu devenir mortel. L'accès sécurisé aux navires est un sujet essentiel en matière de sécurité. Il doit toujours être disposé et utilisé de façon appropriée.

CE SAFETY POST EST BASÉ SUR DES ÉVÉNEMENTS RÉELS. VEUILLEZ L'IMPRIMER, L'AFFICHER ET EN DISCUTER !

**L'ACCÈS SÉCURISÉ EST LE SEUL ACCÈS POSSIBLE !****À FAIRE :**

- Garantir un moyen d'accès sécurisé entre le bateau et le quai ou tout autre navire se trouvant à ses côtés.
- S'assurer que le moyen d'accès sécurisé est mis en place dès l'accostage du navire, et reste en place aussi longtemps que le navire reste en position.
- S'assurer que le moyen d'accès sécurisé est mis en place, gréé, fixé correctement, et peut en permanence être utilisé en toute sécurité.
- S'assurer que le moyen d'accès sécurisé est correctement éclairé, qu'un filet de sécurité est correctement installé sous celui-ci et qu'une bouée de sauvetage avec éclairage à activation automatique et filin de sécurité fixé est fournie et prête à l'emploi.
- N'oubliez pas que le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire lorsque l'on emprunte un accès sécurisé.

À NE PAS FAIRE :

- Emprunter un accès non autorisé ou non sécurisé.
- Laisser les épontilles, tire-veilles ou autres mains courantes se desserrer ou se détacher.
- Autoriser la présence de risques de trébuchement, de glissement ou de chute à proximité des zones d'accès sécurisées.
- Prendre des risques inutiles lors de l'accès à ou de la traversée d'un navire à un autre.